



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Cabines

Question écrite n° 2458

#### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'interet qu'il y aurait a pouvoir utiliser les cartes bancaires dans les cabines publiques de telephone. Cette possibilite, qui existe deja dans de nombreux pays etrangers, presente des avantages tout a fait evidents. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas de la mettre en oeuvre dans notre pays.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Dans les pays etrangers auxquels fait allusion l'honorable parlementaire, l'utilisation des cartes bancaires dans les cabines publiques de telephone se fait soit par indication a l'operateur du numero de la carte bancaire, soit par lecture de la piste magnetique de la carte. La premiere procedure semble difficilement transposable en France ; quant a la seconde, elle parait peu opportune, la politique poursuivie en matiere de cartes bancaires etant la substitution de cartes a microcircuit (egalement appelees « a memoire » ou « a puce ») aux actuelles cartes a piste magnetique. En tout etat de cause, toute initiative dans ce domaine requerrait l'agrement non seulement de France Telecom, mais des organismes bancaires concernes. Il n'en est pas moins certain que l'utilisation des cartes bancaires dans les publiphones presente un interet evident ; aussi une solution est-elle recherchee dans une autre voie. En effet, les publiphones francais a cartes ont la possibilite technique d'accepter les cartes bancaires a microcircuit. L'ouverture du service se fait en etroite coordination avec le groupement carte bancaire : elle a eu lieu en Bretagne le 1er octobre 1987 ; des extensions sont envisagees pour 1989, dans des regions a determiner en accord avec le groupement carte bancaire. Il convient de noter que, des que ce service est ouvert, un meme publiphone accepte trois types de cartes : la telecarte (carte prepayee a 50 ou 120 unites), la carte Pastel (ancienne « carte Telecom », souscrite par abonnement et permettant l'imputation ulterieure des communications sur un compte telephonique) et les cartes bancaires a memoire. Le systeme francais est le seul au monde a offrir ces trois possibilites.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription :** - Union pour la democratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2458

**Rubrique :** Telephone

**Ministère interrogé :** postes, telecommunications et espace

**Ministère attributaire :** postes, telecommunications et espace

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2573